

GARANTIE DU FABRICANT



Complément aux «CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR L'INDUSTRIE DES PLASTIQUES», adoptée en 1994 par l'Association Suédoise de l'Industrie des Plastiques et par la Fédération du Plastique et des Produits chimiques.

Outre ce qui est écrit dans la "Responsabilité pour défauts" les termes suivants sont applicables:

Garantie Matériel :

Le vendeur garantit à l'acheteur le matériel Flexiteek pour les 5 premières (cinq) années à compter de la date d'achat. Pendant la période de garantie, le produit sera exempt de défauts de matériaux ou de fabrication et ne présentera pas de fissures ou craquages, de décollage en lamelle, de détérioration de la matière. Cette responsabilité du fournisseur ne couvre que les changements matériels qui pourraient survenir dans les conditions d'utilisation normales prévues dans le contrat ; de plus le matériel ne doit pas avoir été exposé à des produits chimiques agressifs, à des produits de nettoyage à base d'acides, ou à une chaleur excessive. Toutes les garanties liées à l'installation de Flexiteek sont établies par l'installateur et ne font pas partie de la garantie Matériel donnée par le fabricant de Flexiteek.

Note : La surface exposée du Flexiteek peut devenir légèrement plus sombre au fil du temps, mais cela peut être corrigé par un léger ponçage dans le sens de la bande.

Ne pas utiliser une ponceuse rotative! (voir notice entretien)

A l'exception de cette garantie matérielle, les CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR L'INDUSTRIE DES PLASTIQUES sont valides.

Le 1 Janvier 2012

Le Fabricant :

Flexiteek International AB
Södra Linjan
737 30 Fagersta
Sweden

Phone: +46 223 100 00

www.flexiteek.com

info@flexiteek.se

(Traduction française de la garantie Fabricant fournie par Flexiteek International AB)

MANUFACTURER WARRANTY



Addition to "GENERAL CONDITIONS OF DELIVERY FOR THE PLASTICS INDUSTRY", adopted in 1994 by the Swedish Plastics Industry Association and the Plastics and Chemical Federation.

In addition to what is written in "Liability for defects " the following is valid:

Material Guarantee:

The vendor guarantees to the purchaser the Flexiteek material for the first 5 (five) years from the date of purchase. During the warranty period the product will be free from defects in material and workmanship and will not split, crack, peel or rot. This vendor liability covers on only material changes which arise under the working conditions assumed in the contract, and that the material has not been exposed to aggressive chemicals, acid washes or extreme heat. Any warranty related to the installation of Flexiteek will be carried by the installer and is not part of the material warranty.

Note: The ground surface of the material can become slightly darker over time, but that can be corrected by light sanding in the strip direction. Do not use a rotating sander!

Except from this material warranty, the GENERAL CONDITIONS OF DELIVERY FOR THE PLASTICS INDUSTRY are valid.

January 1 2012

Flexiteek International AB
Södra Linjan
737 30 Fagersta
Sweden

Phone: +46 223 100 00

www.flexiteek.com

info@flexiteek.se